

C I A S
Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CIAS Airvaudais-Val du Thouet du 20 février 2020

L'an deux mille vingt le vingt du mois de février à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par M. FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

13 présents : BARIGAULT Jeanne, BARIGAULT Maryse, BRAUD Françoise, BRUNET Marie-Hélène, CHARRIER Maryse, COIFFARD Jean-François, DAMBRINE Frédérique, FOUILLET Olivier, GLORIAU Lucette, JOZEAU Sylvie, MARSAULT Hélène, NIVEAU Nicole, REAU Micheline.

2 pouvoirs

Lucienne AUBRY a donné pouvoir à Micheline REAU

Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Lucette GLORIAU

Excusé (e) s : Jacques LAVIGNE, Joël MEUNIER, Jacques ROY

Absent (e) s : Pierrette MILLASSEAU, Daniel ROBERT, Jean VOYER

Date de la convocation : **10 février 2020** ayant pour ordre du jour :

- Compte Administratif 2019
- Compte de Gestion 2019
- Proposition d'affectation de résultat
- Mise en place du paiement PAYFIP
- Ligne de trésorerie
- Proposition d'ouverture de poste d'agent social au 01/05/20
- Informations diverses

Maryse CHARRIER a été élue secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion précédente du 10 décembre 2019 : adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mme la Vice-présidente présente à l'assemblée le compte administratif 2019.

Budget principal (M14) :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Résultat 2019	0 €	0 €

Budget annexe (M22) :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	10 034.40 €	816 752.18 €
Recettes	1 447.14 €	778 593.59 €
Résultat 2019	Déficit 8 587.26 €	Déficit 38 158.59 €

D 2020-001

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, (Mr le Président ne participe pas au vote) le Conseil d'Administration approuve et adopte sans réserve le Compte Administratif 2019 du CIAS Airvaudais Val du Thouet.

COMPTE DE GESTION 2019

Mme la Vice-présidente expose :

Le compte de gestion est conforme au compte administratif et propose son adoption.

D 2020-002

Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que les résultats (excédents, déficits, besoins de financement) constatés au Compte de Gestion et au Comptes Administratif 2019 sont conformes.

Les Comptes de Gestion (CG) des budgets du CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Madame la Vice-présidente présente à l'assemblée le total des dépenses et des recettes en fonctionnement du budget annexe de l'exercice 2019 (nomenclature M22).

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	816 752.18 €
Recettes	778 593.59 €
Déficit 2019	38 158.59 €
Excédent antérieur reporté	23 000.00 €
Déficit	15 158.59 €

Le résultat déficitaire de l'exercice 2019 d'un montant de 15 158.59 € viendra en diminution de la réserve de compensation du compte 1068668.

D 2020-003

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide de l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAYFIP POUR L'ENSEMBLE DES BUDGETS

Mme la Vice-présidente expose :

Mme Valérie ARROUET-ROBERT, comptable publique, propose de mettre en place le TIPI (Titres Payables par Internet) pour le paiement des factures. Ce dispositif offre aux usagers un moyen supplémentaire de paiement. Le budget concerné est :

- Budget Annexe : Aide à domicile

Le CIAS doit acter l'offre de paiement par carte bancaire, par Internet et par prélèvement et valider la prise en charge des frais de commissionnement bancaire :

Carte zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

Montant inférieur ou égal à 20 € : 0,20 % du montant de la transaction + 0,03 € par opération.

Carte hors de la zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

D 2020-004

Vu l'exposé de Mme la vice-présidente,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide :

- De mettre en place PAYFIP pour le budget suivant :
 - o Budget Annexe : Aide à domicile
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

LIGNE DE TRESORERIE

Mme la Vice-présidente expose :

La ligne de trésorerie arrivant à échéance au 01/04/2020, il est nécessaire de la renouveler à compter du 1^{er} avril 2020, pour un montant de 80 000€ pour 12 mois (jusqu'au 31 mars 2021). 3 établissements bancaires ont été sollicités.

COMPARATIF PROPOSITION LIGNE DE TRESORERIE

Montant : 80 000 € pour l'année 2020 (durée de 12 mois : à compter du 1er avril 2020)

	CREDIT MUTUEL	CAISSE D'EPARGNE	CREDIT AGRICOLE
Taux	Euribor 3 mois moyenne mensuelle + 0,90%	Taux fixe à 0,90 %	Index Euribor 3 Mois moyenné majoré à 1,10 %
Commission de non utilisation	0,10%	0,30%	0 €
Commission d'engagement	150,00 €	0 €	120,00 €
Frais de dossier	0 €	250,00 €	150,00 €

Simulation : 80000 € : utilisé sur 80 % et non utilisé 20%

Utilisé : 64000 €	576,00 €	576,00 €	704,00 €
Non utilisé : 16000 €	16,00 €	48,00 €	0 €
TOTAL	592,00 €	624,00 €	704,00 €
Autres Frais	150,00 €	250,00 €	270,00 €
TOTAL GENERAL	742,00 €	874,00 €	974,00 €

Simulation : 80000 € : non utilisé 100%

Totalité non utilisé : 80000 €	80,00 €	240,00 €	0 €
Autres Frais	150,00 €	250,00 €	270,00 €
TOTAL GENERAL	230,00 €	490,00 €	270,00 €

D 2020-005

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration autorise Mme la Vice-présidente à signer un contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 80 000€ auprès du Crédit Mutuel à compter du 1^{er} avril 2020 pour 1 an, dans les conditions suscitées.

PROPOSITION OUVERTURE DE POSTE D'AGENT SOCIAL AU 01/05/2020

Mme la Vice-présidente propose l'ouverture :

- d'un poste d'agent social à 17h au 1^{er} mai 2020 au vu du délai légal de publicité

D 2020-006

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dite LE PORS portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

- Vu le Décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
- Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.
- Considérant les besoins de recruter un agent social

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration décide

- ✓ de créer à compter du 1^{er} mai 2020
 - 1 poste d'agent social à temps non complet pour 17 heures semaine
- ✓ Que les horaires ordinaires de travail de cet agent seront indiqués dans sa fiche de poste
- ✓ Qu'à la demande de l'employeur ou avec son autorisation, l'agent pourra exceptionnellement travailler en dehors de ses horaires habituels de travail définis ci-dessus. Les heures supplémentaires ainsi effectuées, devront respecter les garanties minimales prévues par le décret 2000-815 du 25 août 2000.
- ✓ de modifier en conséquence le tableau des effectifs
- ✓ que ce poste sera pourvu par voie statutaire ou à défaut contractuelle
- ✓ d'autoriser Mme la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à l'ouverture de ce poste.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Après avis du comité médical en date du 19/12/2019 précisant que Mme BERGER Maryse présente une inaptitude définitive et absolue à ses fonctions et à toutes fonctions, l'agent a été licenciée pour inaptitude physique le 01/02/2020. Un agent social contractuel sera recruté sur le poste d'agent social à 24h au 01/05/2020 au vu du délai légal de publicité.
- Contrôle URSSAF du 9 au 11 décembre 2019 : Mr SISSOKO, contrôleur URSSAF, a constaté que suite au contrôle URSSAF de 2016, les remarques et les observations ont été prises en compte. Aucune régularisation n'est à effectuer. Il a été fait quelques remarques qui sont à vérifier. Mr SISSOKO souligne la bonne tenue administrative de tous les documents et a fait remarquer que les employés étaient impliqués dans leur travail.
- Evaluation externe en cours

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de délibération	Objet
2020-001	Compte Administratif 2019
2020-002	Compte de Gestion 2019
2020-003	Proposition d'Affectation du Résultat de Fonctionnement 2019
2020-004	Mise en Place du Paiement Payfip pour l'Ensemble des Budgets
2020-005	Ligne de Trésorerie
2020-006	Proposition Ouverture de Poste d'Agent Social au 01/05/2020

A Airvault le 21 février 2020

PV affiché le 25 février 2020

La Vice-présidente
Frédérique DAMBRINE.

Le secrétaire de séance,
Maryse CHARRIER

Suit le tableau des signatures des autres membres présents à la séance.

BARIGAULT Jeanne	BARIGAULT Maryse	BRAUD Francois	BRUNET Marie-Hélène	COIFFARD Jean Fran
FOUILLET Olivier	GLORIAU Lucette	JOZEAU Sylvie	MARSAULT Hélène	NIVEAU Nicole
REAU Micheline				